



l'Association d'Agilité du Canada

MOTIONS ET MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS POUR LE CHAMPIONNAT

CHAMPIONNAT NATIONAUX 2010

PÉNALITÉ POUR ENVOYER DES COURS DE RETARD POUR LES RÉGIONAUX/NATIONAUX

100112 **PROPOSÉE** par **Claire Duder**, secondée par **Gail Thompson** APRÈS AVOIR RECONSIDÉRÉ la motion précédente (100110), je propose que la pénalité pour la soumission tardive des parcours des championnats régionaux et nationaux entraîne une suspension de un an sans juger à un championnat régional et national pour une première infraction et une suspension de trois ans sans juger à un championnat régional et national pour une deuxième infraction et une suspension permanente pour une troisième infraction.

ADOPTÉE.

COORDONNATEUR DE COURS RÉGIONAUX / NATIONAUX

100204 **PROPOSÉE** par **Gail Thompson**, secondée par **Carole Cote** que John Willis soit nommé au poste de coordinateur des parcours des championnats (régionaux et national) pour 2010.

ADOPTÉE.

LIGNES DIRECTRICES ET LISTES DE CONCEPTION DES COURS RÉGIONAUX / NATIONAUX

100110 **PROPOSÉE** par Claire Duder, secondée par Jane que les directives sur les parcours des championnats régionaux et nationaux soient approuvées telles quelles.

ADOPTÉE.

100111 **PROPOSÉE** par Claire Duder, secondée par Gail Thompson QUE le Conseil révise la motion concernant directives sur les parcours des championnats régionaux et nationaux Proposée.

ADOPTÉE.

100112 **PROPOSÉE** par Claire Duder, secondée par Gail Thompson après avoir reconsidéré la motion précédente (100110), je propose que la pénalité pour la soumission tardive des parcours des championnats régionaux et nationaux entraîne une suspension de un an sans juger à un championnat régional et national pour une première infraction et une



l'Association d'Agilité du Canada

suspension de trois ans sans juger à un championnat régional et national pour une deuxième infraction et une suspension permanente pour une troisième infraction.

ADOPTÉE.

100202 **PROPOSÉE** par Gail Thompson, secondée par Claire Duder que les directives révisées sur les parcours des championnats régionaux et nationaux et les listes de contrôle soient approuvées telles que modifiées.

ADOPTÉE.

CHIEN RUNNING CLEAN AVEC TEMPORISATEUR MAL FONCTION (E-TIMER)

100811 **PROPOSÉE** par Rob Struthers, secondée par Claire Duder que aux championnats régionaux et national, dans l'éventualité où un chien fait un parcours sans faute mais qu'il n'a pas de temps parce qu'il y a eu mauvais fonctionnement du chronomètre, le conducteur ait le choix de courir de nouveau pour le temps seulement OU d'accepter un pointage équivalent à un sans faute avec le temps de parcours standard.

Si le conducteur choisit de courir de nouveau pour le temps, il doit exécuter la totalité du parcours tel qu'il a été conçu, sans aucune non-exécution, cela pour s'assurer que le conducteur maintient malgré tout un niveau de précision acceptable lors du 2e passage.

Dans l'éventualité où le duo commet une non-exécution, le juge sifflera et le pointage sera celui d'un sans faute avec le temps de parcours standard. Si, lors du 2e passage, le temps du chien est supérieur au TPS, des fautes de temps s'appliqueront.

Cette décision d'appliquera au championnat national de 2010.

ADOPTÉE.

CHIEN FONCTIONNANT AVEC DÉFAILLANCES ET TEMPORISATION DE LA MINUTERIE (E-TIMER)

100812 **PROPOSÉE** par Rick Whiting, secondée par Matt Bonner que dans l'éventualité où il y a eu mauvais fonctionnement du chronomètre, le conducteur d'un chien qui N'a PAS un parcours sans faute ait le choix de courir de nouveau en recommençant à zéro (toutes les fautes et le temps du nouveau passage compteront) ou qu'il garde le pointage obtenu avec le temps de parcours standard. Cette décision d'appliquera au championnat national de 2010.

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

CHAMPIONNAT NATIONALS 2011

STOCKAGE D'ÉQUIPEMENT NATIONAL

110108 **PROPOSÉE** par Jane, secondée par MJ que la Motion 101102 [18 novembre 2010] soit e pour permettre à Laurie Burdon et Darlene McCuaig d'acheter l'équipement du championnat national 2009 qu'elles ont entreposé en bénéficiant d'un rabais de 25 % sur le coût.

ADOPTÉE.

MATÉRIEL DES MÉDIAS POUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA AAC

110307 **PROPOSÉE** par Claire, secondée par J Claire que de la documentation à l'intention des medias soient élaborée pour annoncer les principales compétitions de l'AAC, ce qui comprendrait:

- Modèles de communiqué pour les championnats régionaux et national et l'équipe du mondial;
- Fiches descriptives (histoire de l'agilité histoire de l'AAC au Canada, aperçu d'un concours d'agilité)
- Développement d'une vidéo pour les journaliste de télé/web
- Utilisation des photos d'archive de l'AAC de chiens/ conducteurs (droits d'auteur appartenant à l'AAC)
- Modèle téléchargeable du logo de l'AAC (divers formats/ couleurs) pour les hôtes des championnats régionaux et national

ADOPTÉE.

PROCESSUS DE SOUMISSION DU COMITÉ DIRECTEUR NATIONAL

110204 **PROPOSÉE** par Claire, secondée par Jason que, le CRCN puisse accepter des

ADOPTÉE.

110205 **PROPOSÉE** par Claire, secondée par Jason que le CRCN approuve ou refuse les soumis ur tenir un championnat régional et national pas plus tarde que 6 mois avant championnat régional et pas plus tard que 12 mois avant un championnat national.

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

NATIONALES ÉQUIPEMENT STOCKAGE CONTENEURS RESPONSABILITÉ

110304 **PROPOSÉE** par Jerry, secondée par Claire que le conteneur où est entreposé l'équipement du championnat national soit la responsabilité des employés (de l'administrateur) de l'AAC. Il leur incombe de prendre des arrangements pour le transport du conteneur de l'endroit d'entreposage au site du championnat national sur demande du comité organisateur du championnat national.

ADOPTÉE.

DIRECTIVES NATIONALES / RÉGIONALES MARS 2011

110402 **PROPOSÉE** par Jerry, secondée par Claire que les révisions aux Directives sur le jugement des championnats régionaux et national, en date de mars 2011, soient acceptées [Nationals & Regionals Judging Amendments-March2011.doc].

ADOPTÉE.

ATELIER DES RELATIONS PUBLIQUES POUR LES HÔTES NATIONALES / RÉGIONALES

110308 **PROPOSÉE** par Jane, secondée par Matt qu'un atelier d'une heure soit offert aux hôtes des championnats régionaux et national par l'entremise du compte de l'AAC avec Clarity. L'objet de l'atelier est d'aider les participants à comprendre l'importance des relations publiques :

- sensibiliser et faire comprendre ce qu'est le sport de l'agilité canine
- promouvoir l'AAC et ses principales compétitions
- se familiariser avec le fonctionnement des médias
- mettre en œuvre des tactiques de base pour joindre les médias

ADOPTÉE.

CHAMPIONNAT NATIONAUX 2012

PROGRAMME NATIONAL - ACHAT EN JUMP

120303 **PROPOSÉE** par Jane, secondée par Claire que les montants des sauts achetés par ou pour les championnats nationaux aient au minimum 36 po de haut et un pouce de diamètre.

ADOPTÉE.

120403 **PROPOSÉE** par Jason, secondée par Jerry que l'AAC accepte la soumission présentée par nadian Dog Agility Equipment pour 100 sauts, le coût étant de 120403 14 200,00 \$ plus les taxes applicables, sauts qui seront utilisés dans le cadre du programme du championnat national.

ADOPTÉE.



L'Association d'Agilité du Canada

DIRECTIVES NATIONALES / RÉGIONALES

120201 **PROPOSÉE** par Jerry, secondée par Matt que le Conseil adopte les Directives pour le championnat – championnats régionaux et national, telles que recommandées par le Comité directeur du championnat national (CDCN) (ci-joint modifications aux Directives pour le jugement – championnats régionaux et national – janvier 2012v4)

ADOPTÉE.

120204 **PROPOSÉE** par Rob, secondée par Claire que la formulation ci-dessous soit adoptée le soit incluse dans les Lignes directrices des championnats régionaux et national.

Sachant que plusieurs chiens qui participent aux championnats régionaux et nationaux ont fait un long voyage pour s'y rendre et peuvent ne pas avoir eu la possibilité de faire normalement de l'exercice avant le début des épreuves d'un championnat régional ou national, les modifications suivantes au règlement général de l'AAC sur les épreuves non homologuées ont été adoptées pour les épreuves de « réchauffement » et les autres épreuves qui se déroulent lors de ces compétitions prestigieuses : À condition que les épreuves de réchauffement se déroulent AVANT le début des premières épreuves du championnat, elles peuvent avoir lieu en même temps que les autres épreuves, homologuées ou non. Les obstacles des enceintes de réchauffement doivent être montés de manière à ce qu'il ne soit pas possible pour les conducteurs de configurer ou de pratiquer des séquences se retrouvant dans les épreuves homologuées. Lors des compétitions régionales, l'hôte peut permettre les jouets et la nourriture dans les enceintes de réchauffement. S'il le permet, les deux doivent être acceptés. Lors du championnat national, les jouets et la nourriture seront interdits en tout temps dans les enceintes de réchauffement.

En vigueur le 23 février 2012

ADOPTÉE.

CHAMPIONNAT NATIONAUX 2013

SAUT EN LONGEUR

130214 QUE le Conseil accepte la recommandation du CDCN d'inclure le saut en longueur parmi les obstacles facultatifs pour les épreuves d'agilité standard et de sauteur au championnat national puisque cette compétition est un critère déterminant pour la sélection de l'équipe qui ira au championnat de l'IFCS.

ADOPTÉE **Date d'entrée en vigueur: 4 février 2013**



l'Association d'Agilité du Canada

CRITÈRES DU CHAMPIONNAT NATIONAL ET DE L'ÉQUIPE DU MONDIAL

130222 QUE les résultats au championnat national 2013 de l'AAC soient le seul critère de performance utilisé pour la sélection de l'équipe du championnat de l'IFCS. De plus, tous les candidats doivent être membre de l'AAC et avoir participé à un minimum de 8 concours homologues de l'AAC sur une période de deux ans, concours auxquels le candidat aura exécuté un minimum de six parcours par concours.

ADOPTÉE **Date d'entrée en vigueur: 21 février 2013**

COORDINATEUR DES PARCOURS DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

130224 QU'une rétribution de 500 % soit versée au coordinateur des parcours des championnats régionaux/national pour le travail fait dans le cadre du programme du championnat national de 2013.

ADOPTÉE **Date d'entrée en vigueur: 21 février 2013**

STOCK DE SAUTS EN LONGUEUR

130314 **PROPOSÉE** par **Claire Duder**, secondée par **Ivy Seney**
QUE l'AAC achète trois sauts en longueur pour les ajouter à l'équipement du championnat national pour un dépense maximale de 1 000 \$.
Tous en faveur/Aucune opposition/Aucune abstention.

ADOPTÉE **Date d'entrée en vigueur: 21 mars 2013**

TOISE

130503 **PROPOSÉE** par Seanna O'Neill et secondée par Claire Duder QUE l'AAC achète une toise (précise) d'Action K9 Sports Equipment qui sera utilisée par les hôtes des championnats nationaux et conservée dans le conteneur entreposant l'équipement du championnat.

ADOPTÉE. **Date d'entrée en vigueur : 16 mai 2013**

ADHÉSION ET ESCOMPTE POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL

130609 **PROPOSÉE** par Cindy Swiney, secondée par Lesley Howard-Stafford, QUE la formulation suivante, reflétant la pratique courante, soit ajoutée sur le formulaire d'adhésion officiel de l'AAC :

« Il faut 5 à 6 semaines pour traiter les nouvelles demandes d'adhésion et elles doivent avoir été traitées avant le 1er avril pour profiter de l'escompte s'appliquant au championnat national. Les renouvellements d'adhésion doivent être reçus avant la date d'échéance annuelle pour continuer de profiter des avantages offerts aux membres. »

ADOPTÉE



CHAMPIONNAT NATIONAUX 2014

TARIF VERSÉ AUX JUGES DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX/NATIONAUX

140112 **PROPOSÉE** par Claire, secondée par Trish, QUE, en reconnaissance des efforts et de la responsabilité accrue associés au fait de juger un championnat national, le tarif versé aux juges jugeant les épreuves cumulatives du championnat national soit deux fois le tarif courant de l'AAC.

***Le tarif actuel de l'AAC est le minimum stipulé pour les concours ordinaires.**

ADOPTÉE.

JUGES DE CHAMPIONNATS RÉGIONAUX QUI NE SOUMETTENT PAS DE PARCOURS

140712 **PROPOSÉE** par Cindy Swiney, secondée par Claire Duder, QUE les juges qui ne soumettent pas en temps utile des parcours pour les championnats régionaux ou nationaux soient pénalisés en ne pouvant pas juger aux championnats régionaux ou nationaux pendant une période de trois ans. La non soumission de parcours se définit comme une période de 30 jours avant le premier championnat régional dans le cas des championnats régionaux et une période de 30 jours avant le début du championnat national dans le cas des championnats nationaux. Les juges en infraction seront avisés par le président (la présidente) du Conseil de l'AAC.

ADOPTÉE.

ENJEUX AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

140713 **PROPOSÉE** par Seanna O'Neill, secondée par Claire Duder, QUE, pour s'assurer que les deux enjeux principaux à un championnat régional ou national particulier ne sont pas identiques (p.ex.: 12 piquets de slalom avec distance latérale), le processus de sélection des parcours pour les championnats régionaux et nationaux soit modifié comme suit :

Les juges qui conçoivent les parcours devront dessiner DEUX enjeux par enceinte de dimensions particulières et s'assurer que l'enjeu principal des parcours d'enjeu soumis ont des défis de type différent et étiquèteront leurs parcours selon la nature de l'enjeu principal : slalom, zones de contact, zones de contact ET slalom, ou sauts/tunnels/sauts seulement (pas d'obstacle à zones ni de slalom). Nous encourageons les juges à varier le type et la sélection des minis enjeux afin de tester autant de compétences que possible.

Lors de la préparation des jeux de parcours envoyés aux hôtes des championnats régionaux et nationaux, le coordinateur des parcours remplacera le type d'enjeu par des symboles ou des lettres d'identification uniques à un événement



l'Association d'Agilité du Canada

particulier. Ces identificateurs uniques seront mis sur l'extérieur des enveloppes contenant les parcours.

Lors du premier tirage d'un parcours d'enjeu, tous les autres parcours d'enjeu ayant le même identificateur, le cas échéant, seront retirés du jeu de parcours pour que les deux parcours d'enjeu présentent des défis différents

ADOPTÉE.

COORDINATEUR DES PARCOURS DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

140714 **PROPOSÉE** par Cindy Swiney, secondée par Jennifer Laird, QUE le coordinateur des parcours des championnats régionaux et nationaux reçoive une compensation de 500 \$ pour le travail effectué dans le cadre du programme de championnats de 2014.

ADOPTÉE. **EN VIGUEUR LE 5 JUILLET 2014**

RABAIS SUR LES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES MEMBRES

141007 **PROPOSÉE** par Claire Duder, secondée par Seanna O'Neill, QUE, à compter du 1^{er} janvier 2016, les droits d'inscriptions aux championnats régionaux et nationaux comportent un escompte pour les membres de l'AAC comparativement à ceux demandés aux non-membres.

ADOPTÉE.

COMPÉTITION JEUNES CONDUCTEURS AU CHAMPIONNAT NATIONAL

140918 **PROPOSÉE** par Seanna O'Neill, secondée par Trish Lévesque, QU'un championnat pour Jeunes conducteurs fasse partie de tous les championnats nationaux futurs de l'AAC.

Ce championnat se composera de ce qui suit : (1) une épreuve d'agilité standard ou (1) manche d'agilité standard et (1) une manche de sauteur (pointages combinés)

La compétition sera ouverte à tous les jeunes conducteurs de 18 ans et moins au mois de décembre de l'année du championnat.

Il y aura deux divisions:

Jeunes conducteurs de 12 ans et moins (jugée selon les règlements en Jeunes conducteurs Intermédiaires de l'AAC).

Division ouverte, 13 à 18 ans (jugée selon les règlements en Jeunes conducteurs Experts de l'AAC).



L'Association d'Agilité du Canada

Les conducteurs et les chiens ne peuvent être inscrits qu'une fois et il n'est pas nécessaire qu'ils soient inscrits au championnat national. Les conducteurs et les chiens doivent être enregistrés auprès de l'AAC (conducteurs: enregistrés comme jeune conducteur OU membre de l'AAC ou les deux). Les chiens peuvent sauter à la hauteur de saut réglementaire ou une hauteur plus bas. Les chiens en vétéran peuvent sauter deux hauteurs plus bas que leur hauteur de saut réglementaire

Les obstacles règlementaires comprendront ce qui suit :

Épreuve d'agilité : sauts droits sans ailes, sauts droits avec ailes, tunnel rigide, tunnel souple, passerelle, balançoire, palissade (sommet à 5 pi), slalom (6 ou 12 piquets), pneu (facultatif). Tous les obstacles doivent être approuvé par l'AAC.

Épreuve de sauteur (le cas échéant) : sauts droits sans ailes, sauts droits avec ailes, tunnel rigide, tunnel souple (facultatif), pneu (facultatif). Tous les obstacles doivent être approuvé par l'AAC. Il n'y aura pas de sauts en largeur ni de table.

Cette compétition sera jugée par un juge de l'AAC.

Les gagnants de chaque division d'âge et de hauteur de saut ou catégorie recevront une rosette. D'autres prix peuvent être décernés à la discrétion du club hôte. (En ce qui concerne les prix, les chiens peuvent être divisés en fonction des diverses hauteurs de saut ou en division Ouverte et Mini. Dans ce dernier cas, les chiens sautant plus bas que leur hauteur en Régulier feront tout de même partie de leur division normale pour la remise des prix (p. ex.: un chien sautant 22 po en régulier mais qui saute 16 po ou 10 po reste un chien de la division Ouverte).

ADOPTÉE.

CHAMPIONNAT NATIONAUX 2015

ÉQUIPES DE 3 CHIENS AU CHAMPIONNAT NATIONAL

150309

PROPOSÉE par Seanna O'Neill, secondée par Jennifer Laird, QUE l'AAC mette sur pied un PRIX NATIONAL – ÉQUIPE DE TROIS CHIENS qui sera décerné au championnat national d'agilité de l'AAC. Des prix en argent seront remis aux trois meilleurs équipes de 3 chiens et conducteurs de l'AAC provenant de la même région, en se basant sur l'accumulation de pointages individuels.

L'équipe gagnante sera nommée « CHAMPIONNE NATIONALE DE L'AAC – ÉQUIPE DE 3 CHIENS » et recevra un prix en argent (qui sera déterminé par le Conseil de l'AAC). Les critères de la compétition seront annuellement examinés par le Conseil ou ses délégués.

ADOPTÉE.



L'Association d'Agilité du Canada

150310

PROPOSÉE par Seanna O'Neill, secondée par Jennifer Laird, QUE pour le *Prix national 2015 de l'AAC – Équipe de 3 chiens*, les règlements soient les suivants :

- Tous les compétiteurs doivent être inscrits au championnat national de l'AAC.
- Tant les chiens que les conducteurs doivent être membres de l'AAC à la date du championnat national.
- Chaque équipe sera formée de trois binômes chien-conducteur.
- Une personne ne peut pas courir deux chiens sur la même équipe.
- Un chien ne peut faire partie que d'une seule équipe.
- Les conducteurs peuvent courir dans plusieurs équipes avec des chiens différents.
- Les trois chiens doivent provenir de la même région
- Aucune limite quant au nombre d'équipes par région.
- Maximum d'un chien en vétérans par équipe (en raison de nombre de points supérieurs qu'ils peuvent accumuler)
- 12 pointages individuels des six épreuves du championnat national (2 agilités standard, 2 sauteurs, 2 enjeux) seront combinés pour obtenir le pointage total de l'équipe.
- Il FAUT compiler au moins deux pointages pour chaque membre de l'équipe sur les 6 épreuves (p.ex.: le chien 1 peut contribuer 2 pointages en sauteur, le chien 2, deux pointages en sauteur et deux en agilité standard; le chien 3, deux pointages en sauteur, deux en agilité standard et deux en enjeux)
- Il FAUT compiler AU MOINS un pointage de chacun des trois types d'épreuve (p. ex.: le chien 1 peut contribuer un pointage en enjeu, 2 pointages en sauteur et un pointage en agilité standard; le chien 2, deux pointages en sauteur et deux pointages en agilité standard; le chien 3, deux pointages en sauteur et deux pointages en agilité standard)
- Les gagnants seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix et de clôture.
- Des bénévoles choisis par le Conseil de l'AAC gèreront l'organisation et la compilation des résultats pour les prix et la vérification des pointages.
- En cas d'égalité, le pointage combiné de deux des six épreuves de sauteur de l'équipe sera utilisé. Les deux pointages peuvent provenir de la même épreuve de sauteur ou de deux épreuves différentes, mais les deux pointages doivent appartenir à deux chiens différents de l'équipe. (Le pointage des épreuves de sauteur servant à briser l'égalité sera compilé qu'ils aient été utilisées ou non pour calculer le pointage total initial de l'équipe.) S'il y a encore égalité, le pointage combiné de deux épreuves d'agilité standard sera utilisé et s'il y a encore égalité, le pointage combiné de deux épreuves d'enjeu sera utilisé. (Le deux chiens dont le pointage sera utilisé pour briser les égalités subséquentes (agilité standard et enjeu) n'ont pas à être les mêmes deux chiens dont le pointage total en sauteur a été utilisé pour briser la première égalité, mais il doit s'agir de deux chiens. On ne peut pas prendre les deux pointages d'un même chien en agilité



l'Association d'Agilité du Canada

standard ou en enjeu pour briser l'égalité.

- Les inscriptions seront acceptées jusqu'à la fin de l'enregistrement au championnat national.

ADOPTÉE.

150311

PROPOSÉE par Seanna O'Neill, secondée par Jennifer Laird, QUE les prix commandités par l'AAC pour les MEILLEURES ÉQUIPES NATIONALES DE 3 CHIENS, selon les règlements établis, soient les suivants : 1 200 \$ (400 \$ par membre de l'équipe) pour la PREMIÈRE PLACE, 600 \$ (200 \$ par membre de l'équipe) pour la DEUXIÈME PLACE et 300 \$ (100 \$ par membre de l'équipe) pour la TROISIÈME PLACE pour le championnat national 2015 de l'AAC.

ADOPTÉE.

PRIX EN ARGENT AUX COMPÉTITIONS DE L'AAC

150611

Proposée par Seanna O'Neill, secondée par Cindy Swiney, QUE lorsque des prix en argent sont remis à des compétitions de l'AAC (y compris les championnats régionaux/nationaux), le montant réel du prix en argent et/ou le pourcentage de l'argent provenant des inscriptions consacré aux prix en argent soient indiqués dans le programme officiel, de même que la manière dont les prix en argent seront répartis entre les diverses divisions/hauteurs de saut. Entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE.

CLÔTURES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX/NATIONAUX

150613

Proposée par Seanna O'Neill, secondée par Ivy Seney, QUE relativement à toute demande de tenir un championnat régional/national où une clôture commune sépare deux enceintes adjacentes, on s'assure que la clôture présente une barrière visuelle continue qui commence au niveau du sol et n'a pas moins de trois pieds de haut et qu'elle s'étende sur toute la longueur de la clôture commune aux deux enceintes.

ADOPTÉE.

ADMISSIBILITÉ DES CHIENS

150614

Proposée par Seanna O'Neill, secondée par Claire Duder, QUE le règlement de l'AAC et les directives des championnats régionaux/nationaux qui se lisent comme suit :

« Les chiens de moins de dix-huit (18) mois, les femelles en chaleur, les chiens blessés, malades ou souffrant d'une difformité qui a une incidence sur leur performance physique ou mentale et les chiens démontrant de l'agressivité envers les gens ou les autres chiens n'ont PAS le droit de participer au championnat régional d'agilité »

soient modifiés pour se lire comme suit :



l'Association d'Agilité du Canada

« Les chiens de moins de dix-huit (18) mois, les femelles en chaleur ou en gestation avancée, les chiens blessés, malades ou souffrant d'une difformité qui a une incidence sur leur performance physique ou mentale et les chiens démontrant de l'agressivité envers les gens ou les autres chiens n'ont PAS le droit de participer à un championnat régional ou national»

ADOPTÉE.

NOURRITURE ET JOUETS AUX ÉPREUVES D'ÉCHAUFFEMENT

150615

Proposée par Claire Duder, secondée par Seanna O'Neill, QUE la nourriture et les jouets soient permis pendant les épreuves d'échauffement offertes aux championnats régionaux et nationaux aux conditions suivantes :

- le fait de permettre de la nourriture ne doit pas enfreindre les règlements du site et/ou de l'installation ;
- les jouets doivent être en bon état ;
- les jouets ne doivent pas contenir un objet qui « couine » ni autre chose qui fait du bruit ;
- les conducteurs ont le droit de lancer le jouet ou de jouer au souque à la corde avec leur chien ;
- les accessoires d'entraînement (p. ex. : clickers, régulateurs de foulée, cibles) sont interdits ;
- la nourriture ne doit pas être lancée au chien ou au sol; elle doit être donnée directement de la main ou d'un contenant ;

les épreuves d'échauffement doivent être terminées avant que les manches cumulatives du championnat commencent.

ADOPTÉE.

ÉQUIPES DE 3 CHIENS AU CHAMPIONNAT NATIONAL

150817

PROPOSÉE par Cindy Swiney, secondée par Claire Duder, QUE l'on continue de tenir la compétition en équipe de trois chiens aux championnats nationaux à venir et que l'AAC continue de la commanditer et de la gérer.

ADOPTÉE.

COORDINATEUR DES PARCOURS DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

150907

Proposée par Cindy Swiney, secondée par Claire Duder, QUE le coordinateur des parcours des championnats régionaux et nationaux 2015 reçoive une rémunération de 500 \$.cumulatives du championnat commencent.

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

SIGNALEMENT DES ERREURS DE PARCOURS

150906

Proposée par Jennifer Laird, secondée par Seanna O'Neill, QUE le Conseil accepte les recommandations du comité permanent consultatif des juges visant à préciser et mettre à jour la formulation d'une erreur de parcours (voir plus bas).

4.3 Erreur de parcours

Une erreur de parcours est pénalisée et signalée différemment en expert comparativement à novice et intermédiaire. En expert, une erreur de parcours signifie une élimination et est signalée avec les bras croisés au niveau de la taille. En novice et en intermédiaire, une erreur de parcours est pénalisée de 5 fautes et est signalée en levant le bras, la main ouverte, au-dessus de la tête.

Une pénalité pour erreur de parcours s'applique si le chien prend un obstacle dans le mauvais ordre ou dans la mauvaise direction. Une pénalité pour erreur de parcours s'appliquera aussi si un chien met UNE PATTE OU PLUS sur ou dans un obstacle dans le mauvais ordre. Cela comprend un chien qui entre par la mauvaise extrémité d'un tunnel. Un chien qui se faufile entre 3 piquets ou plus (deux espaces ou plus, forme de S) du slalom en sens inverse du tracé du parcours sera pénalisé d'une erreur de parcours.

Lors d'une erreur de parcours, le juge cesse de juger tant que le chien n'a pas repris le tracé normal du parcours, ce qui se définit par un chien qui engage le bon obstacle suivant, dans la bonne direction. Engager le bon obstacle comprendra toucher (avec une patte ou plus) et/ou sauter au-dessus ou à travers l'obstacle dans la bonne direction. Une exception s'applique dans le cas suivant : si, lorsque le chien a fait une erreur de parcours, le conducteur demande délibérément au chien de répéter un ou des obstacles déjà franchis dans le bon ordre, la pénalité pour répétition d'obstacle (voir la section 4.7) doit être signalée. Le chien est éliminé et le juge indique au chronométrateur de siffler lorsque le TPS en Régulier, division ouverte, est atteint.

S'il y a erreur de parcours parce qu'un obstacle est omis et que, de l'avis du juge, le conducteur a décidé de continuer sans revenir pour franchir l'obstacle omis, une pénalité pour non-exécution sera signalée et le juge recommencera immédiatement à juger.

En novice, une seule erreur de parcours est signalée par obstacle que le chien tente d'exécuter.

Au niveau intermédiaire (ou dans les épreuves de l'AAC qui n'exigent pas de signaler une élimination pour erreur de parcours, notamment le Steeplechase et les manches des championnats régionaux et nationaux), le chien peut être pénalisé d'une ou plusieurs erreurs de parcours au **même** obstacle **seulement** s'il engage (tel que défini ci-dessus) cet obstacle, qu'il n'exécute pas correctement l'obstacle (p. ex. :sauter de côté en bas de la balançoire, sortir du slalom ou ne pas entrer correctement dans le slalom ou entrer dans un tunnel



l'Association d'Agilité du Canada

rigide ou souple et reculer hors de celui-ci) mais qu'il va plutôt prendre un autre obstacle sans respecter l'ordre numéroté.

Aucune faute additionnelle n'est signalée si un chien fait une erreur de parcours en prenant un tunnel placé sous un obstacle à zones de contact. C'est à dire que le chien est pénalisé de 5 fautes (ou d'une élimination en expert) pour l'erreur de parcours et non d'une *autre 5 fautes* pour avoir passé sous un obstacle à zones de contact.

Les mêmes critères de jugement s'appliqueront aux championnats régionaux et nationaux.

ADOPTÉE. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

STABILITÉ DES SAUTS

151109 PROPOSÉE par Claire Duder et secondée par Jennifer Laird, QUE ce qui suit soit ajouté à l'article C2.8 du livre des règlements et à tous les autres documents officiels et que la motion entre en vigueur immédiatement.

« Au besoin, les montants/ailes des sauts peuvent être stabilisés avec un petit sac de sable ou un autre poids souple et amovible, placé de manière à ne pas nuire au trajet du chien. Il est INTERDIT d'utiliser des piquets pour immobiliser les montants/ailes. »

ADOPTÉE.

SAUTS FRANCHIS PAR L'ARRIÈRE

151115 PROPOSÉE par Wendy Coffen Rudolph et secondée par Jennifer Laird, QUE le Conseil de l'AAC accepte les recommandations du comité permanent consultatif des juges voulant que l'approche par l'arrière de l'oxer, des barres de Spa, du saut en longueur et du pneu soit interdite sur les parcours, à tous les niveaux. Conformément aux directives actuelles du Manuel des juges.

ADOPTÉE. Entre en vigueur immédiatement

CHAMPIONNAT NATIONALS 2016

COMITÉ DES JEUNES CONDUCTEURS – JEUNE AU CH. NATIONAL

160303 PROPOSÉE par Meaghan O'Neill et secondée par Jennifer Laird, QUE le Conseil accepte la recommandation du comité sur les jeunes conducteurs et ajoute officiellement le prix de Champion national Jeune conducteur aux prix du championnat national. Le comité recommande que les 10 meilleurs jeunes conducteurs, pointages cumulatifs, reçoivent un prix équivalant à ceux des autres gagnants du championnat national.



L'Association d'Agilité du Canada

MOTION ADOPTÉE.

160304 **PROPOSÉE** par Meaghan O'Neill et secondée par Jennifer Laird, QUE le Conseil accepte la recommandation du comité sur les jeunes conducteurs et change le nom de Championnat des jeunes conducteurs pour Jeux d'agilité nationaux des jeunes conducteurs, l'équivalent en français utilisant le mot « Jeux » et de changer les divisions en fonction de l'âge pour les remplacer par la division novice et la division ouverte, en fonction de l'expérience.

MOTION ADOPTÉE.

PRIX POUR ÉQUIPE DE 3 CHIENS

160309 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Jennifer Laird, QUE les règlements du prix national de l'AAC pour les équipes de trois chiens soient les suivants :

- Tous les compétiteurs doivent être inscrits au championnat national de l'AAC.
- TANT les chiens que les conducteurs doivent être membres de l'AAC à la date de clôture du championnat national 2016 et par la suite au 1er avril de l'année en cours.
- Chaque équipe sera formée de trois binômes chien-conducteur.
- Une personne ne peut pas courir plusieurs chiens sur la même équipe.
- Un chien ne peut faire partie que d'une seule équipe.
- Les conducteurs peuvent courir dans plusieurs équipes avec des chiens différents.
- Les trois chiens d'une équipe doivent provenir de la même région.
- Aucune limite quant au nombre d'équipes par région.
- Maximum d'un chien en vétérans par équipe (en raison de nombre de points supérieurs qu'ils peuvent accumuler)
- 12 pointages individuels des six épreuves du championnat national (2 agilités standard, 2 sauteurs, 2 enjeux) seront combinés pour obtenir le pointage total de l'équipe.
- Il FAUT compiler au moins deux pointages pour chaque membre de l'équipe sur les 6 épreuves (p. ex.: le chien 1 peut contribuer 2 pointages en sauteur, le chien 2, deux pointages en sauteur et deux en agilité standard; le chien 3, deux pointages en sauteur, deux en agilité standard et deux en enjeux)
- Il FAUT compiler AU MOINS un pointage de chacun des trois types d'épreuve (p. ex.: le chien 1 peut contribuer un pointage en enjeu, 2 pointages en sauteur et un pointage en agilité standard; le chien 2, deux pointages en sauteur et deux pointages en agilité standard; le chien 3, deux pointages en sauteur et deux pointages en agilité standard)
- Les gagnants seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix et de clôture.
- Un bénévole choisi par le Conseil de l'AAC gèrera l'organisation et la compilation des résultats pour les prix.
- En cas d'égalité, le pointage combiné de deux des six épreuves de sauteur de l'équipe sera utilisé. Les deux pointages peuvent provenir de la même épreuve de sauteur ou de deux épreuves différentes, mais les deux pointages doivent appartenir à deux chiens différents de l'équipe. (Le pointage des épreuves de sauteur servant



L'Association d'Agilité du Canada

à briser l'égalité sera compilé qu'il aient été utilisés ou non pour calculer le pointage total initial de l'équipe.) S'il y a encore égalité, le pointage combiné de deux épreuves d'agilité standard sera utilisé et s'il y a encore égalité, le pointage combiné de deux épreuves d'enjeu sera utilisé. (Le deux chiens dont le pointage sera utilisé pour briser les égalités subséquentes (agilité standard et enjeu) n'ont pas à être les mêmes deux chiens dont le pointage total en sauteur a été utilisé pour briser la première égalité, mais il doit s'agir de deux chiens. On ne peut pas prendre les deux pointages d'un même chien en agilité standard ou en enjeu pour briser l'égalité.

- Les inscriptions seront acceptées jusqu'à la fin de l'enregistrement au championnat national.

MOTION ADOPTÉE.

160310 PROPOSÉE par Tahnis Manhard et secondée par Jennifer Laird, QUE l'AAC commandite les prix pour les MEILLEURES ÉQUIPES DE TROIS CHIENS au championnat national, selon les règlements, comme suit : PREMIER – 1 200 \$ (400 \$ pour chaque équipier), DEUXIÈME - 600 \$ (200 \$ pour chaque équipier) et TROISIÈME – 300 \$ (100 \$ pour chaque équipier).

MOTION ADOPTÉES.

160316 PROPOSÉE par Meaghan O'Neill et secondée par Quentin Skalyn, QUE l'AAC achète des médailles pour les prix de la compétition en équipes de trois chiens du championnat national (maximum de 200 \$ pour l'achat et l'expédition.)

MOTION ADOPTÉE.

RAPPORT DU CPR – LIGNE D'ARRIVÉE AUX CH. RÉGIONAUX ET NATIONAUX

160507 PROPOSÉE par Wendy Beard et secondée par Quentin Skalyn, QUE le Conseil accepte la recommandation suivante du CPR, à savoir qu'aux championnats régionaux et nationaux SEULEMENT, le dernier obstacle est défini comme ligne d'arrivée. Dépasser le plan du dernier obstacle ne sera pas jugé comme étant une non-exécution mais un refus (5 fautes) Si le chien est ramené pour exécuter le dernier obstacle. Si le chien n'est pas ramené, la pénalité pour non-exécution s'applique. Si le chien, lorsqu'il est ramené, franchit le dernier obstacle à l'envers, il sera pénalisé d'une non-exécution. Ayant arrêté le chronomètre ce faisant, tout jugement cessera. Si le chien n'est pas ramené pour franchir le dernier obstacle, le chronomètre sera arrêté manuellement une fois que le chien a quitté l'aire définie par les limites de l'enceinte.
Cette modification s'applique aux trois épreuves : agilité standard, sauteur et enjeu.
ENTRE EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT

MOTION ADOPTÉE



l'Association d'Agilité du Canada

SAUT D'UN SEUL VENANT – CH. NATIONAL

160512 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Meaghan O'Neill, QU'aucun saut d'un seul venant, peu importe le matériau, soit utilisé aux championnats nationaux de l'AAC.
Entre en vigueur le 1er janvier 2017

MOTION ADOPTÉE.

SOUSSIONS POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET NATIONAUX

160605 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Meaghan O'Neill, QUE le Conseil accepte la recommandation du comité directeur du championnat national visant à modifier le processus de soumission pour tenir un championnat régional ou national de l'AAC comme suit :

Si vous êtes un groupe ou un club souhaitant présenter une soumission au comité directeur du championnat national de l'AAC pour tenir un championnat régional ou national, voici les paramètres :

- Les championnats nationaux doivent se dérouler entre le 31 juillet et le 30 septembre annuellement.
- Les championnats régionaux doivent se dérouler entre le 1er mars et le 30 juin annuellement.
- Les soumissions seront acceptées entre 48 et 39 mois d'avance par rapport aux dates susmentionnées.
- Les soumissions seront étudiées, comparées et traitées dans les 39 à 36 mois avant les dates susmentionnées et la meilleure soumission sera retenue.
- Si aucune soumission n'est reçue dans les 36 mois précédant les dates susmentionnées, l'acceptation de soumissions reste ouverte jusqu'à ce qu'une soumission soit reçue. Dans ce cas, il est possible que l'événement soit accordé à la première soumission reçue.

MOTION ADOPTÉE

160606 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Jennifer Laird, QUE les motions 110204 et 110205 soient annulées pour permettre la mise en œuvre de la motion 160605.
Renvoi aux deux motions en question:

Motion 110204 (17 février 2011) – MOTION ADOPTÉE

Que, le CRCN puisse accepter des soumissions envoyées jusqu'à 18 mois avant la date d'un championnat régional prévu et jusqu'à 24 mois avant la date d'un championnat national prévu et que cette motion entre en vigueur.

Motion 110205 (17 février 2011) - MOTION ADOPTÉE

Que le CRCN approuve ou refuse les soumissions pour tenir un championnat régional et national pas plus tard que 6 mois avant championnat régional et pas plus tard que 12 mois avant un championnat national.

MOTION ADOPTÉE



l'Association d'Agilité du Canada

ÉQUIPE NATIONALE

160816 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Jennifer Laird, QUE la recommandation du comité directeur de l'équipe nationale soit acceptée et que dès le championnat national 2017 de l'AAC et par la suite un conducteur qui veut profiter de sa place de médaillée de l'IFCS doit participer au championnat national dans sa hauteur de saut de l'IFCS À MOINS qu'il y ait des raisons de santé voulant que le chien ou le conducteur ne puisse pas courir championnat national (p. ex : chienne en chaleur ou qui récupère après avoir eu une portée, chien blessé), auquel cas une exception sera accordée par le CDCN. Entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE.

160817 **PROPOSÉE** par Quentin Skalyn et secondée par Tahnis Manhard, QUE seuls le chiens qui sont actuellement sur l'équipe nationale de l'AAC bénéficient d'un bye pour le championnat national de l'AAC. Entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE, ENTRE EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT.

ÉQUIPES DE 3 CHIENS - 2017

160818 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Quentin Skalyn, QUE dès 2017, chaque équipe de la compétition en équipes de trois chiens puissent avoir un maximum de deux chiens en vétérans.

ADOPTÉE.

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2010

RÉCAPITULATIF RÉGIONAL

100207 **PROPOSÉE** par MJ et secondée par Claire, en 2010, il faudra obtenir un pointage de 350 points au championnat régional pour se qualifier pour le championnat national.

ADOPTÉE.

PÉNALITÉ POUR ENVOYER DES COURS DE RETARD POUR LES RÉGIONAUX/NATIONAUX

100112 **PROPOSÉE** par **Claire Duder**, secondée par **Gail Thompson** APRÈS AVOIR RECONSIDÉRÉ la motion précédente (100110), je propose que la pénalité pour la soumission tardive des parcours des championnats régionaux et nationaux entraîne une suspension de un an sans juger à un championnat régional et national pour une première infraction et une suspension de trois ans sans juger à un championnat régional et national pour une deuxième infraction t une suspension permanente pour une troisième infraction.

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

COORDONNATEUR DE COURS RÉGIONAUX / NATIONAUX

100204 **PROPOSÉE** par **Gail Thompson**, secondée par **Carole Cote** que John Willis soit nommé au poste de coordinateur des parcours des championnats (régionaux et national) pour 2010.

ADOPTÉE.

INVENTAIRE D'ÉQUIPEMENTS NATIONAUX, TRANSPORT ET STOCKAGE

100602 **PROPOSÉE** par Rob Struthers, secondée par Gail Thompson que l'on fasse l'inventaire de l'équipement du championnat national et qu'il soit entreposé adéquatement, immédiatement après le championnat national, dans un conteneur verrouillé et dans un endroit sécurisé et que le contenu soit assuré. Il faut faire 5 copies de l'inventaire qui seront remise au siège social de l'AAC, à l'hôte actuel, à l'hôte du prochain championnat, au comité directeur du championnat national et une copie doit rester avec l'équipement.

ADOPTÉE.

100902 **PROPOSÉE** par Matt, secondée par Jerry que l'AAC loue, pour une somme de 2 mois plus les taxes applicables plus les frais d'expédition d'un site à l'autre un conteneur pour entreposer tout l'équipement et les articles divers de l'AAC.

ADOPTÉE.

LIGNES DIRECTRICES ET LISTES DE CONCEPTION DES COURS RÉGIONAUX / NATIONAUX

100110 **PROPOSÉE** par Claire Duder, secondée par Jane que les directives sur les parcours des championnats régionaux et nationaux soient approuvées telles quelles.

ADOPTÉE.

100111 **PROPOSÉE** par Claire Duder, secondée par Gail Thompson que le Conseil révise la motion concernant directives sur les parcours des championnats régionaux et nationaux Proposée.

ADOPTÉE.



L'Association d'Agilité du Canada

100112 **PROPOSÉE** par Claire Duder, secondée par Gail Thompson après avoir reconsidéré la motion précédente (100110), je propose que la pénalité pour la soumission tardive des parcours des championnats régionaux et nationaux entraîne une suspension de un an sans juger à un championnat régional et national pour une première infraction et une suspension de trois ans sans juger à un championnat régional et national pour une deuxième infraction et une suspension permanente pour une troisième infraction.

ADOPTÉE.

100202 **PROPOSÉE** par Gail Thompson, secondée par Claire Duder que les directives révisées sur les parcours des championnats régionaux et nationaux et les listes de contrôle soient approuvées telles que modifiées.

ADOPTÉE.

CHIEN RUNNING CLEAN AVEC TEMPORISATEUR MAL FONCTION (E-TIMER)

100811 **PROPOSÉE** par Rob Struthers, secondée par Claire Duder que aux championnats régionaux et national, dans l'éventualité où un chien fait un parcours sans faute mais qu'il n'a pas de temps parce qu'il y a eu mauvais fonctionnement du chronomètre, le conducteur ait le choix de courir de nouveau pour le temps seulement OU d'accepter un pointage équivalent à un sans faute avec le temps de parcours standard.

Si le conducteur choisit de courir de nouveau pour le temps, il doit exécuter la totalité du parcours tel qu'il a été conçu, sans aucune non-exécution, cela pour s'assurer que le conducteur maintient malgré tout un niveau de précision acceptable lors du 2e passage.

Dans l'éventualité où le duo commet une non-exécution, le juge sifflera et le pointage sera celui d'un sans faute avec le temps de parcours standard. Si, lors du 2e passage, le temps du chien est supérieur au TPS, des fautes de temps s'appliqueront.

Cette décision d'appliquera au championnat national de 2010.

ADOPTÉE.

CHIEN FONCTIONNANT AVEC DÉFAILLANCES ET TEMPORISATION DE LA MINUTERIE (E-TIMER)

100812 **PROPOSÉE** par Rick Whiting, secondée par Matt Bonner que dans l'éventualité où il y a eu mauvais fonctionnement du chronomètre, le conducteur d'un chien qui N'a PAS un parcours sans faute ait le choix de courir de nouveau en recommençant à zéro (toutes les fautes et le temps du nouveau passage compteront) ou qu'il garde le pointage obtenu



l'Association d'Agilité du Canada

avec le temps de parcours standard. Cette décision d'appliquera au championnat national de 2010.

ADOPTÉE.

RUBAN AGRÉGÉ RÉGIONAL

101210 **PROPOSÉE** par Jason, secondée par Rob que l'AAC fournisse sans frais les rubans de classement cumulatif de la 1re à la 6 e place aux hôtes des championnats régionaux.

ADOPTÉE.

ROSETTES NATIONALES DE QUALIFICATION

101209 **PROPOSÉE** par Claire, secondée par MJ que l'AAC fournisse sans frais les rosettes de qualification pour le championnat national aux hôtes des championnats régionaux.

ADOPTÉE.

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2011

LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONCEPTION DES COURS - RÈGLE 2

110309 **PROPOSÉE** par Jerry, secondée par Gail que le Conseil accepte les révisions aux Directives sur la conception de parcours pour les championnats régionaux, règlement 2, Disposition et conception des parcours.

ADOPTÉE.

MATÉRIEL DES MÉDIAS POUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA AAC

110307 **PROPOSÉE** par Claire, secondée par Gail que de la documentation à l'intention des medias soient élaborée pour annoncer les principales compétitions de l'AAC, ce qui comprendrait:

- Modèles de communiqué pour les championnats régionaux et national et l'équipe du mondial;
- Fiches descriptives (histoire de l'agilité histoire de l'AAC au Canada, aperçu d'un concours d'agilité)
- Développement d'une vidéo pour les journaliste de télé/web
- Utilisation des photos d'archive de l'AAC de chiens/ conducteurs (droits d'auteur appartenant à l'AAC)



l'Association d'Agilité du Canada

- Modèle téléchargeable du logo de l'AAC (divers formats/ couleurs) pour les hôtes des championnats régionaux et national

ADOPTÉE.

PROCESSUS DE SOUMISSION DU COMITÉ DIRECTEUR NATIONAL

110204 **PROPOSÉE** par Claire, secondée par Jason que le CRCN puisse accepter des soumissions jusqu'à 18 mois avant la date d'un championnat régional prévu et jusqu'à 24 mois avant la date d'un championnat national prévu et que cette motion entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE.

110205 **PROPOSÉE** par Claire, secondée par Jason que le CRCN approuve ou refuse les soumissions pour tenir un championnat régional et national pas plus tard que 6 mois avant un championnat régional et pas plus tard que 12 mois avant un championnat national.

ADOPTÉE.

DIRECTIVES NATIONALES / RÉGIONALES MARS 2011

110402 **PROPOSÉE** par Jerry, secondée par Claire que les révisions aux Directives sur le jugement des championnats régionaux et national, en date de mars 2011, soient acceptées [Nationals & Regionals Judging Amendments-March2011.doc].

ADOPTÉE.

ATELIER DES RELATIONS PUBLIQUES POUR LES HÔTES NATIONALES / RÉGIONALES

110308 **PROPOSÉE** par Jane, secondée par Matt qu'un atelier d'une heure soit offert aux hôtes des championnats régionaux et national par l'entremise du compte de l'AAC avec Clarity. L'objet de l'atelier est d'aider les participants à comprendre l'importance des relations publiques :

- sensibiliser et faire comprendre ce qu'est le sport de l'agilité canine
- promouvoir l'AAC et ses principales compétitions
- se familiariser avec le fonctionnement des médias
- mettre en œuvre des tactiques de base pour joindre les médias

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2012

DIRECTIVES NATIONALES / RÉGIONALES

120201 **PROPOSÉE** par Jerry, secondée par Matt que le Conseil adopte les Directives pour le jugement – championnats régionaux et national, telles que recommandées par le Comité directeur du championnat national (CDCN) (ci-joint modifications aux Directives pour le jugement – championnats régionaux et national – janvier 2012v4)

ADOPTÉE.

120204 **PROPOSÉE** par Rob, secondée par Claire que la formulation ci-dessous soit adoptée le soit incluse dans les Lignes directrices des championnats régionaux et national.

Sachant que plusieurs chiens qui participent aux championnats régionaux et nationaux ont fait un long voyage pour s'y rendre et peuvent ne pas avoir eu la possibilité de faire normalement de l'exercice avant le début des épreuves d'un championnat régional ou national, les modifications suivantes au règlement général de l'AAC sur les épreuves non homologuées ont été adoptées pour les épreuves de « réchauffement » et les autres épreuves qui se déroulent lors de ces compétitions prestigieuses : À condition que les épreuves de réchauffement se déroulent AVANT le début des premières épreuves du championnat, elles peuvent avoir lieu en même temps que les autres épreuves, homologuées ou non. Les obstacles des enceintes de réchauffement doivent être montés de manière à ce qu'il ne soit pas possible pour les conducteurs de configurer ou de pratiquer des séquences se retrouvant dans les épreuves homologuées. Lors des compétitions régionales, l'hôte peut permettre les jouets et la nourriture dans les enceintes de réchauffement. S'il le permet, les deux doivent être acceptés. Lors du championnat national, les jouets et la nourriture seront interdits en tout temps dans les enceintes de réchauffement.

En vigueur le 23 février 2012

ADOPTÉE.

121008 **PROPOSÉE** que les exigences concernant l'équipement des championnats régionaux soit modifiées: 7 sauts sans ailes et 7 sauts avec ailes pour les enceintes d'agilité standard et d'enjeu seulement et que l'enceinte de sauteur dispose de 10 sauts sans ailes et de 10 sauts avec ailes. Ce nombre ne comprend pas les sauts droits qui remplacent l'oxer et les barres de Spa dans toutes les enceintes.

Date d'entrée en vigueur : 23 octobre 2012

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2013

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SÉPARÉS

130218 **PROPOSÉE** par Claire, secondée par Rick, QUE la division des compétitions du championnat régional soit permise dans les régions où la répartition de la population justifie deux compétitions et que la demande démontre que la division est viable. Une division sera seulement approuvée s'il y a deux demandes viables de tenir les compétitions et qu'entre les deux compétitions; il est possible d'accepter tous les compétiteurs potentiels.

ADOPTÉE.

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2014

TARIF VERSÉ AUX JUGES DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX/NATIONAUX

140111 **PROPOSÉE** par Cindy, secondée par Claire, QUE les juges aux championnats régionaux de l'AAC soient payés au minimum le tarif courant versé aux juges de l'AAC.

Le tarif actuel de l'AAC est le minimum stipulé pour les concours ordinaires.

ADOPTÉE.

DROITS DE L'AAC PAR PASSAGE AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

140505 **PROPOSÉE** par Wendy Coffen Rudolph, secondée par Trish Lévesque, QUE les droits de l'AAC par passage aux championnats régionaux 2014 de l'AAC restent à 1,25 \$. Ces droits augmenteront à 1,50 \$ pour les championnats régionaux 2015.

ADOPTÉE. **EN VIGUEUR LE 1 janvier 2015**

JUGES DE CHAMPIONNATS RÉGIONAUX QUI NE SOUMETTENT PAS DE PARCOURS

140712 **PROPOSÉE** par Cindy Swiney, secondée par Claire Duder, QUE les juges qui ne soumettent pas en temps utile des parcours pour les championnats régionaux ou nationaux soient pénalisés en ne pouvant pas juger aux championnats régionaux ou nationaux pendant une période de trois ans. La non soumission de parcours se définit comme une période de 30 jours avant le premier championnat régional dans le cas des championnats régionaux et une période de 30 jours avant le début du championnat national dans le cas des championnats nationaux. Les juges en infraction seront avisés par le président (la présidente) du Conseil de l'AAC.

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

ENJEUX AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

140713

PROPOSÉE par Seanna O'Neill, secondée par Claire Duder, QUE, pour s'assurer que les deux enjeux principaux à un championnat régional ou national particulier ne sont pas identiques (p.ex.: 12 piquets de slalom avec distance latérale), le processus de sélection des parcours pour les championnats régionaux et nationaux soit modifié comme suit :

Les juges qui conçoivent les parcours devront dessiner DEUX enjeux par enceinte de dimensions particulières et s'assurer que l'enjeu principal des parcours d'enjeu soumis ont des défis de type différent et étiquèteront leurs parcours selon la nature de l'enjeu principal : slalom, zones de contact, zones de contact ET slalom, ou sauts/tunnels/sauts seulement (pas d'obstacle à zones ni de slalom). Nous encourageons les juges à varier le type et la sélection des minis enjeux afin de tester autant de compétences que possible.

Lors de la préparation des jeux de parcours envoyés aux hôtes des championnats régionaux et nationaux, le coordinateur des parcours remplacera le type d'enjeu par des symboles ou des lettres d'identification uniques à un événement particulier. Ces identificateurs uniques seront mis sur l'extérieur des enveloppes contenant les parcours.

Lors du premier tirage d'un parcours d'enjeu, tous les autres parcours d'enjeu ayant le même identificateur, le cas échéant, seront retirés du jeu de parcours pour que les deux parcours d'enjeu présentent des défis différents

COORDINATEUR DES PARCOURS DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

140714

PROPOSÉE par Cindy Swiney, secondée par Jennifer Laird, QUE le coordinateur des parcours des championnats régionaux et nationaux reçoive une compensation de 500 \$ pour le travail effectué dans le cadre du programme de championnats de 2014.

ADOPTÉE.

ESCOMPTE SUR LES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES MEMBRES

141007

PROPOSÉE par Claire Duder, secondée par Seanna O'Neill, QUE, à compter du 1^{er} janvier 2016, les droits d'inscriptions aux championnats régionaux et nationaux comportent un escompte pour les membres de l'AAC comparativement à ceux demandés aux non-membres.

ADOPTÉE.

EN VIGUEUR LE 1 janvier 2016



l'Association d'Agilité du Canada

CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE L'ONTARIO

141010 **PROPOSÉE** par Claire Duder, secondée par Cindy Swiney, QUE, pour l'année 2015 seulement, les inscriptions provenant de l'extérieur de la région soient encore acceptées à la discrétion du club hôte, conformément aux règlements en vigueur; toutefois, les conducteurs résidant en Ontario (et ceux des États américains correspondants) puissent concourir pour des classements dans n'importe quel des championnats régionaux de l'Ontario (Est et Ouest) pour lequel leurs inscriptions ont été acceptées.

ADOPTÉE.

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2015

PRIX EN ARGENT AUX COMPÉTITIONS DE L'AAC

150611 **Proposée** par Seanna O'Neill, secondée par Cindy Swiney, QUE lorsque des prix en argent sont remis à des compétitions de l'AAC (y compris les championnats régionaux/nationaux), le montant réel du prix en argent et/ou le pourcentage de l'argent provenant des inscriptions consacré aux prix en argent soient indiqués dans le programme officiel, de même que la manière dont les prix en argent seront répartis entre les diverses divisions/hauteurs de saut. Entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE.

CLÔTURES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX/NATIONAUX

150613 **Proposée** par Seanna O'Neill, secondée par Ivy Seney, QUE relativement à toute demande de tenir un championnat régional/national où une clôture commune sépare deux enceintes adjacentes, on s'assure que la clôture présente une barrière visuelle continue qui commence au niveau du sol et n'a pas moins de trois pieds de haut et qu'elle s'étende sur toute la longueur de la clôture commune aux deux enceintes.

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

ADMISSIBILITÉ DES CHIENS

150614

Proposée par Seanna O'Neill, secondée par Claire Duder, QUE le règlement de l'AAC et les directives des championnats régionaux/nationaux qui se lisent comme suit : « Les chiens de moins de dix-huit (18) mois, les femelles en chaleur, les chiens blessés, malades ou souffrant d'une difformité qui a une incidence sur leur performance physique ou mentale et les chiens démontrant de l'agressivité envers les gens ou les autres chiens n'ont PAS le droit de participer au championnat régional d'agilité » soient modifiés pour se lire comme suit : « Les chiens de moins de dix-huit (18) mois, les femelles en chaleur ou en gestation avancée, les chiens blessés, malades ou souffrant d'une difformité qui a une incidence sur leur performance physique ou mentale et les chiens démontrant de l'agressivité envers les gens ou les autres chiens n'ont PAS le droit de participer à un championnat régional ou national

ADOPTÉE.

NOURRITURE ET JOUETS AUX ÉPREUVES D'ÉCHAUFFEMENT

150615

Proposée par Claire Duder, secondée par Seanna O'Neill, QUE la nourriture et les jouets soient permis pendant les épreuves d'échauffement offertes aux championnats régionaux et nationaux aux conditions suivantes :

- le fait de permettre de la nourriture ne doit pas enfreindre les règlements du site et/ou de l'installation ;
- les jouets doivent être en bon état ;
- les jouets ne doivent pas contenir un objet qui « couine » ni autre chose qui fait du bruit ;
- les conducteurs ont le droit de lancer le jouet ou de jouer au souque à la corde avec leur chien ;
- les accessoires d'entraînement (p. ex. : clickers, régulateurs de foulée, cibles) sont interdits ;
- la nourriture ne doit pas être lancée au chien ou au sol; elle doit être donnée directement de la main ou d'un contenant ;

les épreuves d'échauffement doivent être terminées avant que les manches cumulatives du championnat commencent.

ADOPTÉE.

COORDINATEUR DES PARCOURS DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

150907

Proposée par Cindy Swiney, secondée par Claire Duder, QUE le coordinateur des parcours des championnats régionaux et national 2015 reçoive une rémunération de 500 \$.

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

TARIF DES JUGES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

150208 **PROPOSÉE** par Cindy Swiney, secondée par Jennifer Laird, QUE le tarif par passage versé aux juges des championnats régionaux soit augmenté à un minimum de 1,5 fois le tarif actuel stipulé pour les concours ordinaires de l'AAC. Entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE. **EN VIGUEUR LE 1 janvier 2016**

SIGNALEMENT DES ERREURS DE PARCOURS

150906 **Proposée** par Jennifer Laird, secondée par Seanna O'Neill, QUE le Conseil accepte les recommandations du comité permanent consultatif des juges visant à préciser et mettre à jour la formulation d'une erreur de parcours (voir plus bas).

4.3 Erreur de parcours

Une erreur de parcours est pénalisée et signalée différemment en expert comparativement à novice et intermédiaire. En expert, une erreur de parcours signifie une élimination et est signalée avec les bras croisés au niveau de la taille. En novice et en intermédiaire, une erreur de parcours est pénalisée de 5 fautes et est signalée en levant le bras, la main ouverte, au-dessus de la tête.

Une pénalité pour erreur de parcours s'applique si le chien prend un obstacle dans le mauvais ordre ou dans la mauvaise direction. Une pénalité pour erreur de parcours s'appliquera aussi si un chien met UNE PATTE OU PLUS sur ou dans un obstacle dans le mauvais ordre. Cela comprend un chien qui entre par la mauvaise extrémité d'un tunnel. Un chien qui se faufile entre 3 piquets ou plus (deux espaces ou plus, forme de S) du slalom en sens inverse du tracé du parcours sera pénalisé d'une erreur de parcours.

Lors d'une erreur de parcours, le juge cesse de juger tant que le chien n'a pas repris le tracé normal du parcours, ce qui se définit par un chien qui engage le bon obstacle suivant, dans la bonne direction. Engager le bon obstacle comprendra toucher (avec une patte ou plus) et/ou sauter au-dessus ou à travers l'obstacle dans la bonne direction. Une exception s'applique dans le cas suivant : si, lorsque le chien a fait une erreur de parcours, le conducteur demande délibérément au chien de répéter un ou des obstacles déjà franchis dans le bon ordre, la pénalité pour répétition d'obstacle (voir la section 4.7) doit être signalée. Le chien est éliminé et le juge indique au chronométrateur de siffler lorsque le TPS en Régulier, division ouverte, est atteint.



l'Association d'Agilité du Canada

S'il y a erreur de parcours parce qu'un obstacle est omis et que, de l'avis du juge, le conducteur a décidé de continuer sans revenir pour franchir l'obstacle omis, une pénalité pour non-exécution sera signalée et le juge recommencera immédiatement à juger.

En novice, une seule erreur de parcours est signalée par obstacle que le chien tente d'exécuter.

Au niveau intermédiaire (ou dans les épreuves de l'AAC qui n'exigent pas de signaler une élimination pour erreur de parcours, notamment le Steeplechase et les manches des championnats régionaux et nationaux), le chien peut être pénalisé d'une ou plusieurs erreurs de parcours au **même** obstacle **seulement** s'il engage (tel que défini ci-dessus) cet obstacle, qu'il n'exécute pas correctement l'obstacle (p. ex. :sauter de côté en bas de la balançoire, sortir du slalom ou ne pas entrer correctement dans le slalom ou entrer dans un tunnel rigide ou souple et reculer hors de celui-ci) mais qu'il va plutôt prendre un autre obstacle sans respecter l'ordre numéroté.

Aucune faute additionnelle n'est signalée si un chien fait une erreur de parcours en prenant un tunnel placé sous un obstacle à zones de contact. C'est à dire que le chien est pénalisé de 5 fautes (ou d'une élimination en expert) pour l'erreur de parcours et non d'une *autre 5 fautes* pour avoir passé sous un obstacle à zones de contact.

Les mêmes critères de jugement s'appliqueront aux championnats régionaux et nationaux.

ADOPTÉE.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

STABILITÉ DES SAUTS

151109

PROPOSÉE par Claire Duder et secondée par Jennifer Laird, QUE ce qui suit soit ajouté à l'article C2.8 du livre des règlements et à tous les autres documents officiels et que la motion entre en vigueur immédiatement.

« Au besoin, les montants/ailles des sauts peuvent être stabilisés avec un petit sac de sable ou un autre poids souple et amovible, placé de manière à ne pas nuire au trajet du chien. Il est INTERDIT d'utiliser des piquets pour immobiliser les montants/ailles. »

ADOPTÉE.



l'Association d'Agilité du Canada

SAUTS FRANCHIS PAR L'ARRIÈRE

- 151115** **PROPOSÉE** par Wendy Coffen Rudolph et secondée par Jennifer Laird, QUE le Conseil de l'AAC accepte les recommandations du comité permanent consultatif des juges voulant que l'approche par l'arrière de l'oxer, des barres de Spa, du saut en longueur et du pneu soit interdite sur les parcours, à tous les niveaux. Conformément aux directives actuelles du Manuel des juges.
- ADOPTÉE.** **Entre en vigueur immédiatement**

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2016

ÉVALUATION DU TPS DES PETITS CHIENS

161010 PROPOSÉE par Carole Côté et secondée par Jennifer Laird, QUE 5 secondes additionnelles soient ajoutées au TPS des chiens en Mini sautant 10 po en Régulier et 6 po en Spécial et en Vétéran dans les épreuves d'agilité standard, de sauteur, de Steeplechase, de Défi et de relais. Cette mesure sera en vigueur à tous les championnats régionaux de 2017.
Entre en vigueur pour tous les concours le 1er juillet 2017.

Prendre note que les chiens en Vétéran qui, lorsqu'ils sautent 6 po, sautent deux hauteurs de saut plus bas auront le TPS de la division Mini et le temps additionnel pour très petit chien ne sera pas ajouté.

ENTRE EN VIGUEUR POUR TOUS LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE 2017, ENTRE EN VIGUEUR POUR LES CONCOURS ORDINAIRES LE 1er JUILLET 2017.

ADOPTÉE

LETRE AUX HÔTES DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

- 160111** **PROPOSÉE** par Jennifer Laird et secondée par Adina MacRae, QUE la lettre aux hôtes d'un championnat 2016 soit acceptée telle que présentée.
- MOTION ADOPTÉE**



l'Association d'Agilité du Canada

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX – LOI INTERDISANT CERTAINES RACES

160206 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Jennifer Laird, QUE l'AAC accepte les recommandations du CDCN en attente de l'approbation de l'hôte d'un championnat régional voulant qu'un chien qui ne peut participer à son championnat en raison de la loi d'une région quelconque puisse participer à un autre championnat régional en vue de se qualifier.

MOTION ADOPTÉE

RAPPORT DU CPR – LIGNE D'ARRIVÉE AUX CH. RÉGIONAUX ET NATIONAUX

160507 **PROPOSÉE** par Wendy Beard et secondée par Quentin Skalyn, QUE le Conseil accepte la recommandation suivante du CPR, à savoir qu'aux championnats régionaux et nationaux SEULEMENT, le dernier obstacle est défini comme ligne d'arrivée. Dépasser le plan du dernier obstacle ne sera pas jugé comme étant une non-exécution mais un refus (5 fautes) Si le chien est ramené pour exécuter le dernier obstacle. Si le chien n'est pas ramené, la pénalité pour non-exécution s'applique. Si le chien, lorsqu'il est ramené, franchit le dernier obstacle à l'envers, il sera pénalisé d'une non-exécution. Ayant arrêté le chronomètre ce faisant, tout jugement cessera. Si le chien n'est pas ramené pour franchir le dernier obstacle, le chronomètre sera arrêté manuellement une fois que le chien a quitté l'aire définie par les limites de l'enceinte.
Cette modification s'applique aux trois épreuves : agilité standard, sauteur et enjeu.

ENTRE EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT

MOTION ADOPTÉE

SAUT D'UN SEUL VENANT – CH. NATIONAL

160512 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Meaghan O'Neill, QU'aucun saut d'un seul venant, peu importe le matériau, soit utilisé aux championnats nationaux de l'AAC.
Entre en vigueur le 1er janvier 2017

MOTION ADOPTÉE.

SOUSSIONS POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET NATIONAUX

160605 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Meaghan O'Neill, QUE le Conseil accepte la recommandation du comité directeur du championnat national visant à modifier le processus de soumission pour tenir un championnat régional ou national de l'AAC comme suit :

Si vous êtes un groupe ou un club souhaitant présenter une soumission au comité directeur du championnat national de l'AAC pour tenir un championnat régional ou national, voici les paramètres :

- Les championnats nationaux doivent se dérouler entre le 31 juillet et le 30 septembre annuellement.



L'Association d'Agilité du Canada

- Les championnats régionaux doivent se dérouler entre le 1er mars et le 30 juin annuellement.
- Les soumissions seront acceptées entre 48 et 39 mois d'avance par rapport aux dates susmentionnées.
- Les soumissions seront étudiées, comparées et traitées dans les 39 à 36 mois avant les dates susmentionnées et la meilleure soumission sera retenue.
- Si aucune soumission n'est reçue dans les 36 mois précédant les dates susmentionnées, l'acceptation de soumissions reste ouverte jusqu'à ce qu'une soumission soit reçue. Dans ce cas, il est possible que l'événement soit accordé à la première soumission reçue.

MOTION ADOPTÉE

160606 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Jennifer Laird, QUE les motions 110204 et 110205 soient annulées pour permettre la mise en œuvre de la motion 160605.
Renvoi aux deux motions en question:

Motion 110204 (17 février 2011) – MOTION ADOPTÉE
110204 Que, le CRCN puisse accepter des soumissions envoyées jusqu'à 18 mois avant la date d'un championnat régional prévu et jusqu'à 24 mois avant la date d'un championnat national prévu et que cette motion entre en vigueur.

Motion 110205 (17 février 2011) - MOTION ADOPTÉE
Que le CRCN approuve ou refuse les soumissions pour tenir un championnat régional et national pas plus tard que 6 mois avant championnat régional et pas plus tard que 12 mois avant un championnat national.

MOTION ADOPTÉE

PRESIDENT D'RÉGIONAL ELEGIBILITÉ POUR NATIONAUX BYE

161214 **PROPOSÉE** par Tahnis Manhard et secondée par Adina MacRae, QUE le Conseil accepte la recommandation du comité directeur du championnat national (CDCN) voulant que le (la) président(e) d'un championnat régional ait droit à un bye pour le championnat national de l'année où il(elle) tient ce rôle, tel qu'expliqué ci-dessous.

Recommandations du comité directeur du championnat national au Conseil :

- a) Un seul bye à la disposition de la personne identifiée comme président(e) d'un championnat régional sur la soumission pour tenir un championnat régional de l'hôte présentée au CDCN.
- b) Aucune limite quant au nombre de chiens auxquels le bye s'appliquera sauf que l'enregistrement des chiens doit spécifier qu'ils résident chez la personne



l'Association d'Agilité du Canada

bénéficiant du bye.

- c) Le bye s'applique uniquement à l'année courante et ne peut pas être reportée à une autre année.
- d) Le droits d'inscription au championnat national doivent être payés car le bye ne sert qu'à être exempté de la nécessité de se qualifier à un championnat régional puisque les tâches et responsabilités de président(e) l'empêche cette personne de se concentrer sur celles d'un compétiteur. Le CDCN réexaminera ce programme pilote en juillet 2017 pour déterminer s'il doit se poursuivre.